

MAIRIE DE MURINAIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 AVRIL 2009 A 20 H 00.

MEMBRE ABSENT : Corinne Gresse.

1/ Installation d'un filtre automatique sur le réservoir d'eau potable.
Demande de subvention au Conseil Général (délibération).

La commune est fréquemment alertée par la DDASS sur la qualité de l'eau potable dont les analyses soulèvent parfois quelques anomalies.

La présence de sable constatée dans le réservoir pose en effet quelques problèmes d'ordre sanitaire. Le premier concerne le traitement de l'eau par UV, fortement perturbé par ce sable lors de fortes intempéries. Le second concerne un producteur local de fromages de vaches. Ses produits sont parsemés de tâches noires à cause du sable qui passe dans les canalisations et ses ventes s'en trouvent pénalisées.

Après visite sur le terrain et recherche de solutions possibles, un devis d'un montant de 15 467,45 € H.T. a été reçu pour l'installation d'un filtre automatique sur le réservoir.

Soucieux de distribuer une eau de qualité à ses abonnés, il est décidé de procéder à l'installation de ce filtre. Pour faire face à cette dépense importante, une aide financière va être demandée au Conseil Général à hauteur de 55 % au titre de l'amélioration de la qualité de l'eau.

2/ Modification du schéma directeur d'assainissement.
Demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'eau (délibération).

Le projet de camping privé sur le site du Château est toujours d'actualité et notre bureau d'études en charge du PLU travaille actuellement pour faire aboutir toutes les démarches administratives préalables.

Mais un problème a été soulevé lors d'une récente réunion. La parcelle en question est actuellement déclarée inapte à l'assainissement autonome vis-à-vis du schéma directeur d'assainissement. Pourtant, une étude de sol a été réalisée et assure qu'il est possible d'infiltrer sur le terrain.

Afin de rendre cette activité possible avec son propre assainissement, il est nécessaire de modifier le schéma directeur d'assainissement. Une proposition nous a été remise par un bureau d'études ; elle s'élève à 4000 € HT.

Les partenaires financiers suivants vont être sollicités au titre des études pour les schémas directeurs :

- Conseil Général à hauteur de 20 %
- Agence de l'eau à hauteur de 50 %.

3/ Création du schéma directeur d'eau potable.
Demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'eau (délibération).

Il devient nécessaire de lancer la procédure de protection de captage de la source du Vivier.

Les différents bureaux d'études sollicités pour la demande de devis nous ont conseillés au préalable de faire un schéma directeur d'eau potable qui permettra de faire l'état des lieux des canalisations, des équipements et du fonctionnement actuel du réseau.

Une proposition a déjà été reçue pour cette étude qui s'élève à 11 450 € H.T.

Cette étude, réalisée en amont, permettra de déterminer la procédure d'autorisation de captage est vraiment nécessaire au vu de la qualité du captage et de l'eau distribuée par la source du Vivier.

Les partenaires financiers suivants vont être sollicités au titre des études pour les schémas directeurs :

- Conseil Général à hauteur de 20 %
- Agence de l'eau à hauteur de 50 %.

4/ Renforcement d'une conduite d'eau potable et installation d'une vanne de coupure au lieu-dit le Burdy. Demande de subvention au Conseil Général (délibération).

Il est rappelé la nécessité d'engager des travaux sur le réseau d'eau potable au lieu-dit « le Burdy ».

En effet, depuis plusieurs années, un secteur précis du réseau subit des ruptures régulières de canalisation, dues en grande partie à des problèmes de terrains très instables. Ces ruptures répétées posent des problèmes majeurs pour les abonnés riverains (distribution interrompue, présence de sable dans les canalisations entraînant le dysfonctionnement d'appareils ménagers ...).

Par la même occasion, il a été évoqué l'idée d'entreprendre des travaux pour l'installation d'une vanne de coupure sur le même secteur (près de la ferme gerbert-Genthon) et d'une vanne de vidange sur le réservoir communal.

La vanne de coupure sera nécessaire pour un shuntage sur les conduites de distribution en cas de nécessité. La vanne de vidange, quant à elle, permettra de faciliter l'intervention de l'entreprise chargée du nettoyage annuel du réservoir.

Les travaux de renforcement de la conduite sont estimés à 1 266 € H.T et l'installation des vannes est estimée à 9 201,50 € H.T soit un total de 10 467,50 € H.T. Le Conseil Général va être sollicité pour obtenir une subvention de 20 %.

5/ Versement d'une subvention dans le cadre du Pass-Foncier (délibération).

Il est rappelé que par délibération du 12 mars 2009, le Conseil Municipal avait instauré le versement d'aides dans le cadre du Pass-Foncier pour les futurs acquéreurs de terrains à construire sur la commune et remplissant certains critères.

Suite à cela, une demande a été reçue par M. et Mme Fièrè. Ce couple originaire de Murinais, désirent revenir s'installer sur la commune et ne peut construire sur le domaine familial, faute de parcelles constructibles. Le terrain qu'ils acquièrent sera soumis à la « taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles » et la commune devrait percevoir une somme supérieure à la subvention qui sera versée au pétitionnaire

L'attribution d'une subvention de 3000 € (futur logement occupé par 2 adultes et 1 enfant) à M. et Mme Fièrè est votée à l'unanimité.

6/ Choix du prestataire pour les travaux de confortement de la VC n° 2 (délibération).

La commission voirie s'est réunie lundi 27 avril 2009 pour procéder à l'ouverture des plis pour les travaux de confortement et d'élargissement de la VC n° 2 prévus pour débuter en septembre 2009.

Cinq entreprises ont été consultées et 7 offres ont été reçues, dont le détail est le suivant :

- TOUTENVERT : 125 812,30 € H.T
- GIRAUD & MARCHAND : 107 758,90 € H.T
- CHEVAL FRERES : 103 144,80 € H.T
- SCREG SUD-EST : 94 917,50 € H.T
- BONIN / CHAMBARD : 90 518,50 € H.T
- MOULIN T.P : 113 135,19 € H.T
- GIROUD P-LOUIS : 105 050,00 € H.T.

L'offre la moins disante est retenue : groupement Bonin / Chambard pour 90 518,50 € H.T.

Fin de séance : 21 h 20.